Centre d'Enseignement des Modes Amiables

FORMATION CONTINUE

Méditer pour mieux Médier

Pratique

au service du Médiateur

Anne Marion de CAYEUX

Mathieu Brégégère

Enseignant de méditation, auteur

Centre d'Enseignement des Modes Amiables

27 rue des 5 Diamants, 75013 Paris
cemaphores@gmail.com – 06 73 63 88 22 - www.cemaphores.org

SIRET 851 607 259 00013
Déclaration d'activité enregistrée sous le N° : 11 75 59306 75

Datadock décret qualité

Programme approuvé par Mme Catherine EMMANUEL
Directrice pédagogique du CEMA

Centre d'Enseignement des Modes Amiables

Un cours de méditation spécialement conçu pour les médiateurs et les praticiens des modes amiables de résolution des différends.

COURS EN LIGNE

OBJECTIFS

- Être sensibilisé aux bienfaits de la pratique de la méditation pour améliorer sa posture de médiateur ou praticien des MARD* (apprendre à se poser, écouter, accueillir, tenir le non-jugement et déployer sa bienveillance) ;
- Découvrir quelques principes essentiels de la méditation ;
- Comprendre les parallélismes entre la voie de la méditation et le cadre et le processus de la médiation et des autres voies amiables ;
- Pratiquer la méditation grâce à des méditations guidées.

**Modes Alternatifs de Résolution des Différends : Médiation, négociation raisonnée, processus collaboratif, procédure participative, accompagnement à la médiation*

MOYENS PÉDAGOGIQUES

Propos introductifs reliant la médiation (l'amiable) et la méditation, suivis d'un enseignement de méditation, d'un temps de pratique guidée, puis un temps d'échanges.

SUPPORTS PÉDAGOGIQUES

- Possibilité de revoir la vidéo et refaire les méditations entre les cours et d'envoyer des questions
- Bibliographie, sources documentaires envoyées par mail

DUREE

4 sessions d'1 heure

En direct les jeudis : **1er avril, 15 avril, 6 mai, 20 mai 2021**

Horaires : **de 12h45 à 13h450**

Centre d'Enseignement des Modes Amiables

Visionnage en différé possible en cas d'impossibilité de suivre en direct.

LIEU

Cours **en ligne** A DISTANCE (via zoom).

PUBLIC

Médiateurs

Avocats et autres **praticiens des MARD**.

INTERVENANTS

Anne Marion de CAYEUX, avocat au Barreau de PARIS, médiatrice familiale DE, vice-Présidente de l'IDFP

Mathieu BREGEGERE, instructeur de méditation, auteur, animateur de groupes de paroles pour adolescents

TARIFS

1) Particuliers : **25** euros
2) Libéral : **50** euros
3) Salarié : **75** euros

J'ai bien noté :

1) Cette formation est susceptible d'être annulée si le nombre de 8 participants n'est pas atteint.
2) En cas d'annulation par le CEMA, le remboursement est intégralement réalisé.
3) Les inscriptions ne sont enregistrées que lors du versement de 50% du prix de la formation, accompagné du bulletin dûment complété.
4) Le remboursement du solde ne sera pas remboursé si l'inscrit annule sa participation dans les 48 heures précédents le début de la formation.

CONTENU ET PROGRAMME DE LA FORMATION

1er avril 2021 de 12h45 à 13h45 (ou en différé)	– **Se poser et faire une pause dans le tumulte** Le médiateur, comme le praticien des MARD, vit et travaille dans le tumulte et la pression. Comment en sortir "d'un coup" pour, en séance, faire preuve de disponibilité. Un temps de méditation permet de se poser pour mettre de côté tout ce qui peut nous préoccupe et être présent et stable face au bouillonnement des médiés !
15 avril 2021 de 12h45 à 13h45 (ou en différé)	– **S'ouvrir à ce qui advient et l'accueillir** Les voies amiables supposent que les personnes en conflit trouvent par elles-mêmes les solutions qui leur conviennent. Le professionnel le permet en adoptant une posture d'ouverture, de neutralité, de soutien inconditionnel aux participants en favorisant l'écoute mutuelle. La pratique de la méditation montre la voie de l'écoute, et de l'ouverture inconditionnelle dans un sens de stabilité.
6 mai 2021 de 12h45 à 13h45 (ou en différé)	– **Ne pas juger (« Se foutre la paix »)** Le médiateur a le devoir déontologique de ne pas juger. L'avocat conseil en MARD doit s'abstenir de juger les personnes : il doit seulement donner des informations juridiques. Postures bien difficiles à tenir. La méditation montre que pour ne pas juger les autres, il est bon de commencer par cesser de se juger soi-même…
20 mai 2021 de 12h45 à 13h45 (ou en différé)	– **Déployer une présence bienveillante** Les personnes qui arrivent en méditation sont blessées, elles ont généralement peur de s'ouvrir, de poser les armes. Elles se sentent souvent dans une impasse. Elles ont besoin de considération, de soutien, d'accueil. La bienveillance c'est tout simplement d'apporter de la chaleur par notre présence. La pratique de la méditation permet de travailler concrètement le déploiement d'une présence bienveillante en toute simplicité.

Pour les personnes inscrites qui ne pourraient participer au direct,

les vidéos seront accessibles en différé.